



Poitiers le 15 octobre 2024,

Union Syndicale des Retraités C.G.T de la Vienne
21 Bis Rue Arsène Orillard
86000 POITIERS
Tél : 05.49.60.34.70
Courriel : usr86.cgt86@gmail.com
Site Web Retraités : <https://site2018.cgt-ud86.org/rubrique-45>

CE USR – Rapport d’introduction 15 octobre 2024 à Chauvigny

Nous sommes dans une période importante et même décisive pour les années à venir : l’établissement des budgets de l’Etat et de la Sécurité Sociale pour 2025 avec un gouvernement en position délicate, voire très fragile, vu la composition inédite de l’Assemblée Nationale, divisée en 3 groupes principaux, dont deux + ou – amis ou rivaux selon les circonstances et leurs intérêts respectifs.

Toujours est-il qu’à nouveau gouvernement, ligne politique pas nouvelle du tout. La CGT avait rappelé au 1^{er} ministre, fin septembre, la nécessité d’une rupture profonde avec la politique sociale et économique d’Emmanuel Macron en abandonnant les réformes régressives (assurance chômage, réforme des retraites...), en décidant la fin des économies sur les services publics - qui, au contraire, ont besoin d’investissements massifs – et l’augmentation urgente des salaires et pensions...

Mais face à l’absence de réponses, la CGT a renouvelé son appel à la mobilisation du 1^{er} octobre. [On verra le compte-rendu de cette mobilisation dans l’ordre du jour].

Le soir de la mobilisation du 1er octobre, le 1er ministre a annoncé :

- . L’augmentation du SMIC de 2% au 1^{er} novembre (la CGT demande une nouvelle augmentation en janvier),
- . L’enterrement de la violente réforme de l’assurance chômage. Ainsi, 1 million de privés d’emploi ne tomberont pas dans la précarité.

Budgets de l’Etat et de la Sécurité Sociale 2025

Mais le lendemain, le 1^{er} ministre annonce des coupes claires de 40 Mds sur les dépenses sociales de l’Etat et des collectivités, et 20 Mds de recettes fiscales qui ne reposent que sur la contribution « temporaire » des grandes entreprises et des plus fortunés.

Le discours officiel est de réduire la dette financière et de ramener le déficit à 5% en 2025 pour atteindre les 3% exigés par le pacte européen en 2029.

Mais le discours ne dit pas que c'est Macron et ses gouvernements qui ont creusé la dette en multipliant les cadeaux aux plus riches et aux grandes entreprises.

1/3 du budget de l'Etat par an (175 Mds/an) part en aides publiques aux entreprises privées, le tout sans sélection, sans condition ni contrepartie, sans évaluation ni contrôle de l'efficacité. Et ces sacro-saintes aides aux grandes entreprises sont reconduites, comme d'évidence.

Les actionnaires du CAC 40 se sont augmentées de 30% ces dernières années. Nos pensions et salaires n'ont pas suivi la même progression. Par contre, on a volé 2 ans de vie aux actifs avec la retraite à 64 ans et fait perdre beaucoup de pouvoir d'achat aux retraités !

Les principales « niches » ou exonérations fiscales en faveur des 10% les plus riches – notamment en matière d'héritage – sont préservées. Les nouvelles recettes s'appuient sur l'assiette large et injuste de la taxation indirecte (avec un doublement annoncé de la taxe sur l'électricité).

C'est donc une austérité sur le long terme pour les citoyens.

Alors que les Services Publics sont à la limite de l'implosion, on continue à réduire leurs moyens :

. Le président de l'association des maires de France s'est élevé contre ce projet, estimant que ce n'était pas 5 Mds que les collectivités locales devraient économiser comme annoncé par le gvt, mais 10 Mds et que cela générerait de graves problèmes de services publics. Cette coupe budgétaire va imposer aux collectivités territoriales de faire des choix à l'encontre des besoins des citoyens.

. 4000 suppressions de postes dans l'Education Nationale qui manquent déjà cruellement d'effectifs. Le gouvernement se justifie par l'abaissement du nombre d'élèves (de 17 000). Mais justement, ne pas supprimer de postes permettait de souffler et d'améliorer l'efficacité de l'institution. La France, puissance mondiale paraît-il, est déjà en 17^{ème} position sur l'éducation dans l'Union Européenne.

. Comme les autres services publics, l'Hôpital manque cruellement de moyens. Aujourd'hui, on meurt aux urgences, faute de prise en charge, de soins et de personnel ! Par exemple, aux urgences de Strasbourg, un homme de 80 ans est resté sur un brancard dans le couloir pendant 24 h. Quand on est venu le chercher, il était mort. Et quel-budget d'investissement est-il prévu pour les hôpitaux en 2025 ? Une baisse de 44% !!!

. On gèle le point d'indice des fonctionnaires quand leurs salaires ont baissé de plus de 18% depuis 2010.

. Avec le recul de 6 mois de la revalorisation des pensions pour gagner 4 Mds d'économie dans le PLFSS, les retraités, du public et du privé, perdent une moyenne de 200€ sur l'année. Or, les petites et moyennes retraites ne permettent déjà pas de maintenir le niveau de vie face aux dépenses d'énergie, d'alimentation et de santé. Une Pétition unitaire Retraités du G9 est en préparation au national contre ce report. Ce sera un outil de sensibilisation et de contact sur lequel on va devoir s'appuyer dans les semaines à venir et mobiliser pour une action nationale unitaire spécifique Retraités vers fin octobre ou début novembre.

En matière d'industrie, le 1^{er} ministre n'a fait aucune annonce concrète alors que la CGT lui a remis la liste des 170 licenciements détruisant 100 000 emplois.

Répression

Le nouveau ministre de l'Intérieur avait déclaré son obsession de n'agir qu'avec 3 mots d'« ordre » et en considérant que l'Etat de droit n'est ni « *intangible* » ni « *sacré* ». Le 1^{er} ministre l'a heureusement recadré et a rappelé son attachement à l'Etat de droit et son intransigeance face à l'antisémitisme et le racisme. On espère vivement que cela se traduira en actes concrets pour faire reculer l'extrême droite et ses idées.

Et pendant les travaux (de ce nouveau gouvernement), la répression continue

. Répression syndicale :

Suite au mouvement contre la réforme des retraites de 2023, la répression s'est abattue sur plus de 1000 militants et camarades, le plus souvent CGT.

Et aujourd'hui encore, des militants subissent l'acharnement répressif pour leur participation à ce mouvement.

Le 24 septembre, à la première heure, 3 militants CGT d'Enedis Limousin (dont le secrétaire général) ont été raflés à leur domicile devant femme et enfants, suite au mouvement intersyndical contre la réforme des retraites de mars 2023. Leur garde à vue a été levée le soir même.

A Bordeaux, 2 militants de la CGT Energie, déjà placés en garde à vue en mai 2023, poursuivis devant le tribunal le 21 novembre puis relaxés le 9 janvier dernier, ont été convoqués à des conseils de discipline les 14 et 15 février aboutissant à une mise à pied de 8 jours. Ceci n'étant pas suffisant, le procureur et les deux parties civiles ont relancé une procédure en justice en appel à Bordeaux le 14 novembre. Une action de soutien est prévue.

D'autres encore comme l'ex-secrétaire général du syndicat CGT Energies 77 qui a été convoqué au commissariat le 10 septembre et un autre du syndicat Energie Aquitaine convoqué le 17 octobre à la gendarmerie de Mauléon (64-Pyrénées Atlantiques).

. Lors de son discours de politique générale, le nouveau 1er ministre a annoncé vouloir étudier la possibilité de **généraliser la VidéoSurveillance** dopée à

l'intelligence artificielle, utilisée pendant les JO, sans même attendre le rapport d'évaluation qui doit arriver en fin d'année. (Sources : France Info, Ouest-France, Amnesty International)

La VidéoSurveillance algorithmique (VSA) a été légalisée dans le cadre de la loi JO 2024 et doit s'arrêter le 31 mars 2025.

Ce dispositif analyse les comportements, des données personnelles comme la démarche ou la taille des personnes et en déduit un comportement suspect ou non.

La nouveauté avec cette loi : ce sont les algorithmes qui identifient des situations considérées comme « anormales ». Or, comment définir ce qui est la norme ? Comment s'assurer que l'algorithme ne va pas cibler des groupes déjà marginalisés ? Comment être sûr que des mesures dites d'« exception » ne vont pas se pérenniser ?

Selon Amnesty International (26-07-2024) :

1. La VSA va menacer notre vie privée et nos libertés

Les algorithmes se basent sur une collecte de données personnelles préoccupante quant au respect du droit à la vie privée.

Ensuite, ce type de technologie peut avoir un réel effet dissuasif sur les libertés. Le simple fait de se savoir surveillé peut conduire les personnes à modifier leurs comportements, à s'auto-censurer et à ne pas exercer certains droits.

2. La VSA peut stigmatiser certaines personnes

La VSA comporte des risques de stigmatisation de certains groupes de personnes et des risques de discriminations. Les algorithmes sont entraînés par des personnes qui choisissent les données qui vont déterminer ce qui est « normal » et « anormal ». Or, ces données peuvent comporter des biais discriminatoires. Une personne sans abri ou une personne qui joue de la musique dans la rue pourrait-elle un jour être considérée comme « suspecte » parce que son comportement ne correspondrait pas à la « norme » définie ?

Et il y a un risque que les situations identifiées comme « *potentiellement suspectes* » amplifient et automatisent les discriminations.

3. La VSA ouvre la boîte de Pandore de la surveillance

Pour rassurer, les autorités précisent que la vidéosurveillance algorithmique a été adoptée à titre expérimental jusqu'en mars 2025.

Cette loi représente la tendance inquiétante des autorités à étendre leurs pouvoirs de surveillance dans le cadre de mesures d'urgence prises au nom de la sécurité. Il est rare que ces mesures dites « *d'exception* » soient levées rapidement. En lieu et place, les mesures de surveillance et de contrôle deviennent la norme.

Les Jeux Olympiques ont déjà servi de terrain d'expérimentation pour doter des États de pouvoirs renforcés, qui sont ensuite maintenus lorsque la situation d'exception prend fin. Ces exemples suffisent à justifier les craintes de voir l'utilisation de la vidéosurveillance algorithmique perdurer au-delà de 2025.

Amnesty International conclue : « *En devenant le premier État membre de l'UE à le faire, la France ouvre la voie à l'utilisation et à la normalisation d'outils permettant une surveillance de masse.* »

Les associations de défense des libertés redoutent une surveillance généralisée malgré la ligne rouge jusque-là fixée par le gouvernement : l'utilisation de la reconnaissance faciale. (francetvinfo.fr du 2/10/2024).

Or, les experts sont formels : **de la vidéosurveillance algorithmique à la reconnaissance faciale il n'y a qu'un pas !** Techniquement, il ne s'agirait que d'une fonctionnalité à activer sur certains logiciels des caméras de surveillance algorithmique.

La reconnaissance faciale et d'émotions, technologie extrêmement intrusive et dangereuse pour les droits fondamentaux, [a déjà été testée dans des villes en France](#) où les expérimentations de surveillance se multiplient. C'est dans ce contexte qu'Amnesty International appelle à **une loi interdisant la reconnaissance faciale** à des fins d'identification dans l'espace public. Pour poser des garde-fous, avant de glisser vers une surveillance généralisée.

Amnesty a mis en place une pétition pour demander cette loi :

<https://www.amnesty.fr/petitions/la-france-ne-doit-pas-devenir-la-championne-de-la-surveillance>

Pétition également en papier et sous forme de fichier Pdf en bas de cette page web.

Selon Amnesty International (23-05-2024) :

En dehors des JO, la VSA a aussi été utilisée durant des concerts et aussi pendant le Tournoi de Roland-Garros et le match de foot PSG-Lyon.

Ce dispositif est déjà en cours d'expérimentation dans les gares de Lyon et du Nord à Paris, et à la gare de Marseille-Saint-Charles.

En 2019, Nice a expérimenté la reconnaissance faciale lors de son carnaval avec un logiciel israélien. Le dispositif permettait à la fois l'authentification des personnes (vérifier leur identité) et l'identification (identifier une personne dans une foule).

En 2018, la région PACA a autorisé deux lycées de Nice et Marseille à tester la reconnaissance faciale. Le dispositif prévoyait d'installer des portiques à l'entrée des lycées avec un volet « contrôle d'accès biométrique » et un volet « suivi de trajectoire » des lycéens et visiteurs.

Expérimentation non-autorisée et Dispositif contraire au droit européen

Le média Disclose révèle que la police française se serait dotée d'un logiciel israélien qui contient une fonctionnalité de reconnaissance faciale. Celle-ci serait même activée par défaut sur le logiciel depuis 2018. Selon Disclose, ce logiciel équiperait la police municipale dans près de 200 communes.

Pendant 8 ans et **en dehors de tout cadre légal**, la police française aurait donc eu à disposition un outil permettant la reconnaissance faciale dans l'espace public. Suite aux révélations et à une procédure de la CNIL, le ministère de l'Intérieur a demandé une enquête indépendante et des conclusions publiques sous 3 mois. Ce délai est largement dépassé, et les conclusions se font toujours attendre.

Amnesty International, qui considère « *que la reconnaissance faciale à des fins d'identification ne pourra jamais être compatible avec le respect des droits humains* », **demande une loi pour l'interdire.**

C'est une austérité accrue qui est programmée par ce gouvernement sans doute fragile mais autoritaire avec un ministre de l'Intérieur qui a affiché son mépris pour l'Etat de droit et un RN à l'affût pour gagner des voix en 2027.

Et n'oublions pas de surveiller, de près, le risque de généralisation de l'outil de surveillance de masse par la VidéoSurveillance si nous voulons garder nos droits fondamentaux.

La lutte sera donc indispensable.

Le débat à l'Assemblée Nationale va être déterminant. Des fédérations ont porté des amendements au Projet de Loi de Finance, et cela devrait se multiplier et s'élargir à l'ensemble des professions.

La CGT appelle les salariés et retraités à continuer les luttes pour gagner :

- . L'augmentation des salaires et pensions
- . L'abrogation de la réforme des retraites
- . Le financement des Services Publics.

Pour finir, à noter les Elections TPE (entreprises de moins de 11 salariés) du 25 novembre au 9 décembre 2024 qui seront un test sur la confiance des salariés en la CGT et donc pour le rapport de force.

Les dernières élections professionnelles pour les salariés des TPE se sont déroulées en 2021. Avec plus de 26 % des voix, **la CGT est première organisation syndicale dans les Très Petites Entreprises.**